

## Comment fonctionne notre Commission Financière ? « Analyse des demandes ». Avril 2025

- Les accueillants du SOS Familles Emmaüs Vendée attachent une grande importance à la rencontre préalable du demandeur avec un travailleur social avant de recevoir leur dossier. En effet, le demandeur a besoin de faire le point sur les aides potentielles et d'être orienté vers les services adaptés (conseil budgétaire, Banque de France, MOVEA, FAI, FSL...) puis vers les diverses associations de solidarité.
- Souvent référencé comme financeur de la mobilité solidaire, nous rappelons que notre mission première est d'aider les personnes ayant un accident de vie (maladie, décès, invalidité, séparation, chômage...) pour échelonner les dettes accumulées (Energie, Eau, Loyer...) ou financer un projet indispensable (Formation, achat d'électroménager, réparations ou achat de véhicule...). Dans ce contexte, une seconde demande doit être exceptionnelle et argumentée.
- Après étude de la demande, des pièces complémentaires et une rencontre au domicile du demandeur, l'(es) accueillant(s) traitant le dossier, le présente(nt) à la commission financière en attachant une importance au vécu et au projet du demandeur. Nous souhaitons aider tout demandeur, quelle que soit sa situation personnelle. Exception : pour le statut social d'auto-entrepreneur ou de travailleur indépendant, l'ADIE peut étudier la demande.
- Le ménage concerné doit montrer sa capacité à gérer ses revenus, notamment la maîtrise réelle ou progressive du découvert bancaire. Nous ne souhaitons pas rajouter une dette à celles existantes. Nous cherchons à redonner de la dignité aux personnes.
- Ainsi on approfondit les demandes dont la capacité de remboursement estimée par l'approche budgétaire et confirmée par l'étude des 3 derniers relevés bancaires, est comprise entre 100 € et 500 € par mois. Des justifications complémentaires peuvent nuancer cette première approche au cas par cas.
- Le logement est un élément important du budget prévisionnel (Loyer, APL, charges). Il est à prévoir budgétairement si le demandeur n'en dispose pas actuellement.
- Le recouvrement du découvert et les renégociations d'emprunts bancaires sont à étudier directement avec la banque du demandeur (Offre Client Fragile...).
- Nous recherchons l'inclusion bancaire, donc on étudie d'abord la possibilité de financement par un Micro-Crédit Social négocié avec nos 2 partenaires bancaires. Si refus bancaire, le financement sur nos fonds propres n'est pas automatique.
- Le paiement des avances financières sur nos fonds propres des dossiers acceptés se fait dès que possible à réception des justificatifs de la transaction. Pour les Micro-crédit-sociaux, l'accord préalable de la banque partenaire est indispensable pour le financement.

-----